

allons-nous ouvrir les portes? Allons-nous déclarer que, désormais, la loi de l'impôt sur le revenu ne fera pas de distinction entre le particulier qui est employé et celui qui est employeur, et qu'il n'y aura plus aucune différence entre les formes de revenu? L'entrepreneur prend des risques, il fait marcher une affaire, il dépense de l'argent en équipement et en matériel, il crée des emplois, il embauche des gens. Ceux pour lesquels il a créé des emplois tireraient finalement le même avantage que l'entrepreneur. La motion laisse cet aspect de côté.

Reconnaissant le bien-fondé de cet argument, le gouvernement a fait un pas dans cette direction avec la déduction de 3 p. 100 ou la déduction maximale de \$150. Personnellement, je pense que ce n'est pas suffisant. Le maximum devrait être plus élevé. Si l'opposition n'avait pas parlé si longtemps, j'aurais pu m'étendre sur ce dernier point.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant expirée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA REPRÉSENTATION (1974)

MESURE PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION DES PROVINCES À LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LA CONSTITUTION DE COMMISSIONS DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp: Que le bill C-36, tendant à prévoir la représentation à la Chambre des communes, à constituer des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et à rétablir la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, à 5 heures je parlais de notre propre spécialiste de l'histoire de la province et de quelques-uns de ses propos sur les négociations qui nous ont amenés à faire partie de la Confédération. Je voulais encore ajouter une autre citation tirée de son livre. Elle parle de six députés qui s'en allaient à Ottawa pour participer à leur première législature fédérale. C'était là toute la députation à l'époque. La population n'était pas très grande parce que, comme le dit M^{me} Ormsby, l'historienne:

Nous avons appris que les représentants provinciaux avaient essayé d'augmenter le nombre de députés en surestimant la population de leur province.

Les choses ont beaucoup changé depuis ce premier jour, mais pas tant. Le président du Conseil privé (M. Sharp) a fait un éloquent plaidoyer pour qu'on étudie le bill sans aucun parti pris politique. Cependant, cela a tout à voir avec la politique et on devient soupçonneux du traitement

Circonscriptions électorales

réservé aux quatre provinces de l'Ouest en vertu des propositions de redistribution. Au début de son discours, il les disait nouvelles et justes. Nouvelles, certainement, mais justes, jamais. C'est ici que je ne partage plus l'opinion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et son explication simpliste du projet de loi qui ne concerne pas trois groupes, mais bien cinq, puisqu'il touche aussi les territoires.

M. Sharp: Il ne touche pas les territoires.

M. Johnston: Il concerne les très petites provinces, établit une catégorie de provinces moyennes et on y classe ensuite un certain nombre de grandes provinces. Voilà ce dont il faut tenir compte quand on examine le bill et le tableau indiquant la représentation à la Chambre des communes, car dans l'Ouest le public va également tout scruter et quand il arrivera aux sièges qui lui reviennent il soulèvera des questions qui seront difficiles à expliquer, surtout dans la province de la Colombie-Britannique où la croissance est très rapide.

J'aimerais donner lecture d'un article écrit par Nick Hills dans le *Province* de Vancouver du mercredi 23 octobre, où il est question de la croissance démographique rapide et des problèmes qu'elle suscite à la province. Voici:

La vague d'immigration qui envahit la Colombie-Britannique en provenance d'autres territoires et régions du pays, est devenue si forte que la province a pratiquement perdu la maîtrise de sa croissance future.

De 1970 à 1974, la population de la province s'est accrue de 12.5 p. 100 soit le double de la croissance nationale qui s'est établie à 5.4 p. 100. Mais de 70 à 80 p. 100 de cette accroissement a échappé au contrôle de la Colombie.

Les planificateurs de la région du Grand Vancouver estiment maintenant que plus des trois quarts de l'augmentation démographique est due à l'immigration. Ils en ont fait la répartition suivante: immigration permanente, 40 p. 100, immigration saisonnière, 40 p. 100, et naissances 20 p. 100 seulement.

Les planificateurs pensent maintenant que l'immigration en constitue presque 80 p. 100 et pourrait même les dépasser à moins d'exercer un contrôle très serré sur l'immigration venant de l'étranger ou du reste du pays.

En Colombie-Britannique le problème de l'immigration comporte deux aspects. Non seulement cette province est la deuxième à accueillir le plus d'immigrants, mais elle semble également être le deuxième choix d'immigrants qui avaient d'abord projeté de s'établir en permanence en Ontario ou au Québec. Enfin, de plus en plus de citoyens Canadiens des autres provinces viennent s'y établir.

La décision apparente d'Ottawa de stabiliser le total annuel d'immigrants à 200,000, consterne les dirigeants gouvernementaux de tous les paliers en Colombie-Britannique, parce que à leur avis, elle ne fait que perpétuer une situation déjà intolérable.

● (2010)

Voilà quelques impressions sur la croissance démographique dans ma province, croissance qui échappe au contrôle du gouvernement et aux citoyens de la Colombie-Britannique parce qu'elle relève de compétences qui sont ailleurs. Il y a toutefois un aspect sur lequel on peut agir et c'est celui de la représentation à la Chambre des communes.

Nous entendons beaucoup parler du séparatisme de l'Ouest et l'une des raisons pour lesquelles on a cette impression, c'est que leur voix n'est pas suffisamment entendue ici à la Chambre. Ce sentiment s'explique en partie parce que les gens savent qu'ils ne sont pas suffisamment représentés ici comme ils auraient le droit de l'être si la répartition était plus équitable. C'est un sujet de grave préoccupation pour la population de ma province.